



vous guider

Les produits phytosanitaires

Futurs parents, parents, protégez votre enfant !



MSA - Maine et Loire



MSA Maine-et-Loire



@msa49actu

maineetloire.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



Vous pensez être exposés aux produits phytosanitaires lors de votre travail ?

Vous êtes en contact avec des cultures traitées ?

Vous travaillez à proximité d'un traitement en cours ?



Attention !

Des produits phytosanitaires peuvent provoquer des troubles : irritations de la peau, problèmes respiratoires, vomissements, maux de tête et même à long terme des troubles neurologiques ou des cancers.

Certains sont connus pour être **toxiques pour la reproduction humaine** et/ou **perturbateurs endocriniens**.

Ils peuvent selon le cas :

- ✿ Diminuer la fertilité de l'homme ou de la femme,
- ✿ Nuire au bon déroulement de la grossesse (fausse-couche, prématurité),
- ✿ Contaminer le lait maternel,
- ✿ Porter atteinte au développement du fœtus ou de l'enfant (malformations, retard de croissance, troubles mentaux), à sa santé voire à sa propre fertilité future.



Agir même avant d'envisager une grossesse

Certains produits présentent des risques dès le début de la grossesse et même avant la conception.

Les pères aussi sont concernés

Des précautions sont à prendre pour certains produits, notamment pendant les **trois mois qui précèdent la conception de l'enfant**.



Repérer ces dangers sur les étiquettes de produit



Au travail

Vous pouvez être exposés à ces produits par contact avec des cultures traitées, en les respirant ou en les touchant.

Votre employeur doit en tenir compte et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer votre sécurité et protéger votre santé.

L'employeur veille à :

- ✿ Organiser votre travail en tenant compte de l'activité de traitement phytosanitaire : interdire les traitements en votre présence sur la parcelle ou sur les parcelles voisines, respecter les délais de rentrée.
- ✿ Vous informer sur ce risque d'exposition aux produits phytosanitaires lors de votre accueil, sur le terrain, par affichage...

NB : Le code du travail déclare qu'il est interdit d'affecter ou de maintenir les femmes enceintes et les femmes allaitant à des postes de travail les exposant à ces produits. (Code du travail, article D. 4152-10).



Vous devez respecter les consignes données et adopter les bons réflexes sur le terrain :

- ✿ Même après le délai de rentrée, prévoir une tenue de travail couvrante (mains, bras et jambes) car la protection de la peau est une priorité.
- ✿ Ne pas se frotter les yeux.
- ✿ Lors des pauses, se laver les mains avant de boire, manger ou fumer.
- ✿ Se doucher et changer de vêtements dès le retour au domicile.
- ✿ Se laver soigneusement le visage, les bras et les mains à la débauche.



À la maison

Restez vigilant, vos vêtements de travail peuvent être souillés ou imprégnés de produits, ne contaminez pas votre famille et votre habitation !

- ✿ Séparez votre tenue de travail du reste du linge familial et lavez la séparément.
- ✿ Changez de tenue tous les jours.



La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail
des exploitants, salariés, employeurs agricoles.
Elle agit pour améliorer les conditions de travail
et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins du travail
et les infirmiers de santé au travail sont là pour vous aider
à trouver des solutions adaptées à votre situation.

N'hésitez pas à nous contacter :
santesecurite@msa49.msa.fr
02 41 31 77 80

MSA Maine-et-Loire
3 rue Charles Lacretelle

BEAUCOUZÉ 49938 ANGERS CEDEX 9

maineetloire.msa.fr
02 41 31 75 75



L'essentiel & plus encore